

MAS - FAM 2015

Journées Nationales de formation des personnels  
des **Maisons d'Accueil Spécialisées**  
et des **Foyers d'Accueil Médicalisé**

# « Avec les autres »

La vie relationnelle et sociale,  
enjeu pour la qualité de vie

28 et 29 mai 2015  
à St Malo (35) Palais du Grand Large



ODPC habilité  
à dispenser des  
programmes de DPC



Association Nationale et Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations  
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

# « Avec les autres »

## La vie relationnelle et sociale, enjeu pour la qualité de vie

Les MAS et les FAM sont des lieux de vie dont la finalité est la meilleure qualité de vie possible pour chaque personne accueillie. Cette « qualité de vie » est définie par l’OMS, comme « la perception qu’a un individu de sa place dans l’existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s’agit d’un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d’indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement ».

L’importance de la dimension de la vie relationnelle et sociale dans la qualité de vie des publics de MAS et de FAM a récemment été soulignée via une recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l’ANESM<sup>1</sup>. La vie sociale des personnes accueillies en MAS et en FAM englobe l’ensemble des relations que la personne est amenée à avoir avec d’autres personnes, à savoir les autres personnes accueillies de l’établissement - que ces relations soient choisies ou contraintes - ses proches (parents, fratrie, amis, anciens collègues, etc.), les professionnels et, en fonction de l’ouverture de la structure sur son environnement, les habitants de la commune, les membres d’une association de quartier, les personnes accueillies d’une autre structure, etc.

Différents travaux soulignent l’importance de la dimension affective particulièrement chez les personnes en situation complexe de handicap, ces dernières pouvant par exemple refuser de s’alimenter si elles sont privées de relations de qualité avec leur entourage. Le respect des liens d’attachement avec leurs proches est pointé comme un principe essentiel mais pour autant pas toujours effectif.

<sup>1</sup> Qualité de vie en MAS-FAM (volet 2) : Vie quotidienne, sociale, culture et loisirs. ANESM. décembre 2013

Les activités culturelles, sportives, de loisirs ou de détente, à l’intérieur de l’établissement ou à l’extérieur, constituent autant de supports propices aux rencontres et à l’établissement de liens amicaux et parfois affectifs. Par ailleurs, les activités à utilité sociale peuvent contribuer à la réalisation de soi et à la qualité de vie des personnes accueillies.

De plus, la définition du handicap dans la loi 2005-102 centrée sur la réalisation des activités quotidiennes et la participation sociale, amène les professionnels à changer leur regard sur la personne en situation de handicap et à réinterroger leur pratique d’accompagnement.

La promotion de la vie relationnelle et sociale peut mettre en tension le droit à la protection, au confort et à la sécurité individuelle de chaque personne accueillie, mais aussi mettre en tension le fonctionnement de l’établissement, la sécurité collective et le respect d’autrui. « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l’accueil et de l’accompagnement »<sup>2</sup> devient alors essentiel pour les équipes de MAS et de FAM.

Compte-tenu de la singularité des publics accueillis en MAS et en FAM (difficultés d’expression, troubles du comportement, mobilité restreinte, ...), comment les équipes de ces établissements soutiennent-elles au travers des activités et accompagnements personnalisés la vie relationnelle et sociale des personnes accueillies ?

Lors de ces journées nationales 2015, nous vous proposons d’examiner ces différentes dimensions de la vie relationnelle et sociale, d’en mesurer les enjeux, les difficultés rencontrées afin de dégager les leviers et facteurs facilitateurs.

<sup>2</sup> « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l’accueil et de l’accompagnement ». ANESM. Novembre 2009



# Programme

## Jeudi 28 mai 2015

8 h 30	Accueil des participants Emargement individuel et remise des dossiers
9 h 30	Ouverture des journées ● <b>Xavier DUPONT</b> , directeur des établissements et services médico-sociaux à la CNSA ● <b>Olivier DE CADEVILLE</b> , directeur général de l'ARS Bretagne (ou son représentant) ● <b>Jean-Claude THIMEUR</b> , Vice-Président de l'ANCREAI
10 h 00	<b>Les réponses en santé « avec les autres » sur le territoire : contribution à la qualité de vie des personnes accueillies en MAS – FAM.</b> <i>Bernadette DEVICTOR, Présidente CNS et Présidente CRSA Rhône-Alpes<sup>1</sup></i>
10 h 45	<b>Le point de vue des personnes accueillies en MAS et FAM sur la qualité de vie</b> Film réalisé dans des MAS et FAM <sup>3</sup>
11 h 00	<b>La prise en compte de la dimension relationnelle dans les pratiques d'accompagnement : un enjeu pour la qualité de vie des personnes multihandicapées</b> <i>Sabine DELZESCAUX, Maître de Conférences en sociologie, Laboratoire LEDa LEGOS, Université Paris-Dauphine</i>
12 h 15	Déjeuner
14 h 00	<b>Les personnes en grande vulnérabilité de communication : quelles compétences construire et mobiliser pour communiquer avec elles ?</b> <i>Jacques SOURIAU, ancien directeur du CRESAM<sup>2</sup> et chargé de cours à l'université de Groningen (Pays Bas)</i>
14 h 45	<b>Rôle et sens des médiations thérapeutiques</b> <i>Bernard CHOUVIER, Professeur émérite de psychopathologie de l'Université Lumière Lyon 2</i>
15 h 30	Pause
16 h 00	<b>Les activités et les médiations en établissement médico-social :</b> ● <b>Béatrice REY</b> , psychologue à l'ADAPEI de la Loire ● Film réalisé dans des MAS et FAM <sup>3</sup> ● Grand témoin : <b>Bernard CHOUVIER</b>
17 h 00	<b>L'accès à la culture pour enrichir les relations sociales des personnes accueillies en MAS/FAM : l'expérience d'Handivoix</b> ● Animation musicale par des membres d'Handivoix du FAM APF Kerdonis à Vannes
17 h 30	<b>Réception des congressistes, rotonde Jacques Cartier, Palais du Grand Large</b> ● Exposition de photos réalisées par la <b>MAS l'Archipel</b> ● Pot des congressistes assuré par le <b>restaurant d'application de l'AMISEP</b>

## Vendredi 29 mai 2015

8 h 30	Accueil des participants Emargement individuel
9 h 00	Ateliers
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Être vigilant à garantir la liberté d'aller et venir dans et hors de l'établissement</li> <li>2. Accompagner la cohabitation des usagers dans les unités (hétérogénéité ou homogénéité des publics ?)</li> <li>3. Reconnaître et accompagner la vie affective et sexuelle des personnes</li> <li>4. Faciliter les relations que les personnes accueillies souhaitent avoir avec leurs proches</li> <li>5. Prendre en compte des modifications des liens d'attachement : distance, rupture, séparation</li> <li>6. Favoriser la citoyenneté et la participation à différentes instances internes / externes</li> <li>7. Proposer des activités permettant la vie relationnelle et sociale (culture, loisirs, mais aussi activités d'utilité sociale)</li> <li>8. Ajuster les outils de communication de la vie quotidienne pour contribuer à la qualité de vie</li> </ol>	
10 h 15	Pause
10 h 45	Ateliers (réplique des ateliers)
12 h 15	Déjeuner
14 h 00	<b>Quel accompagnement pour que les personnes adultes en situation de handicap « vivent bien » aujourd'hui ?</b>  <i>Ghislain MAGEROTTE, Professeur Émérite à la Faculté de Psychologie et des sciences de l'Éducation de l'Université de Mons (Belgique).</i>
15 h 00	<b>Avec les autres « altérité et réciprocité ».</b> <i>Pierre ANCET, Maître de conférences en philosophie, Université de Bourgogne</i>
16 h 00	Clôture des journées <b>Françoise JAN</b> , Présidente ANCREAI

1. Auteur du rapport « Le service public territorial de santé (SPTS), le service public hospitalier (SPH). Développer l'approche territoriale et populationnelle de l'offre en santé ».

2. Centre de ressources national pour les personnes sourdaveugles

3. Film réalisé par l'ESAT les Genêts d'Or de Brest-Guipavas avec la participation d'établissements membres du Comité de préparation des journées nationales.

Les publications des intervenants de ces journées seront à votre disposition à la table de presse

# Informations pratiques

## Renseignements et inscriptions

CREAI des Pays de la Loire

8 avenue des Thébaudières, CS 30406, 44804 SAINT HERBLAIN

Tél : 02 28 01 19 19 – E-mail : [info@creai-nantes.asso.fr](mailto:info@creai-nantes.asso.fr)

S'inscrire en ligne : <http://form.jotforme.com/form/42792567511359>

*Le CREAI Pays de la Loire sollicite les OPCA pour que ces journées soient reconnues au titre de la formation professionnelle continue (Unifaf, Anfh, Uniformation). Le CREAI Pays de la Loire est Organisme de DPC enregistré et évalué favorablement habilité à dispenser des programmes de DPC. Réf. de l'action : 51831500001*

## Lieu de la formation

Palais du Grand Large

BP 109 – 35407 SAINT MALO CEDEX

Tél : 02.99.20.60.20

Coordonnées GPS : 48.6515, -2.016

## Hébergement

Palais du Grand Large

BP 109 – 35407 SAINT MALO CEDEX

Par fax : 02.99.20.60.30

Contact : Delphine BRU - [congres@legrandlarge-congres.com](mailto:congres@legrandlarge-congres.com)

## Moyens d'accès

- Par les autoroutes A11/A81 via Rennes ou A13/A84 par Caen
- Liaison directe en TGV depuis Paris Montparnasse-Saint-Malo en 2h56.
- Aéroport Rennes Saint-Jacques 80 liaisons régulières avec les principales villes françaises et européennes



## Comité de préparation des journées

MAS L'Archipel (Adapei), Paimpol (22) ; MAS les Chants d'Eole (Coallia), Léhon (22) ; Résidence les Astérides (Papillons Blancs), Quimper (29) ; MAS les Genêts d'Or, Ploudalmezeau (29) ; MAS Gaifleury (Ass. Anne Boivent), St Georges de Reintembault (35) ; MAS La Sèvre (APAJH), Rezé (44) ; MAS Le Fraîche Pasquier (EPMS -L'Ehretia), Couëron (44) ; Résidence Liorzig - Foyer Pipark, (Ass. Gabriel Deshayes), Pluneret et Auray (56) ; MAS-FAM de l'EPSM St Avé (56), FAM Maison de l'Elan (ACADEA), Sablé sur Sarthe (72) ; Centre d'habitat "Le Village du Poiré" (ADAPEI-ARIA 85), Le Poiré sur Vie (85).

## « Avec les autres »

La vie relationnelle et sociale, enjeu pour la qualité de vie

# Ateliers du vendredi

Les ateliers prendront appui sur les recommandations de l'ANESM et plus particulièrement sur les Recommandations suivantes :

- Qualité de vie en MAS FAM
  - volet 1 : l'expression, la communication, la participation et la citoyenneté (juillet 2013)
  - volet 2 : la vie quotidienne, sociale, la culture et les loisirs (décembre 2013)
  - volet 3 : le parcours, les formes souples d'accueil, l'articulation avec les autres partenaires et le lien avec les proches (décembre 2014)
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (Novembre 2009)
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé (Décembre 2008)
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (Décembre 2008)
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (Juillet 2008)
- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (Octobre 2010)
- L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes (mars 2015)

---

Journées nationales de formation des personnels des **MAS, FAM**

**28-29 Mai 2015** - Palais du Grand Large, St Malo



### 1. Etre vigilant à garantir la liberté d'aller et venir dans et hors de l'établissement

La liberté d'aller et venir est un droit inaliénable de la personne humaine. La notion d'aller et venir pour une personne accueillie en établissement médico-social ne doit pas être entendue seulement comme la liberté de ses déplacements, dans et hors de l'établissement, mais aussi comme le droit de prendre ses décisions elle-même, de mener une vie ordinaire au sein de l'établissement et de participer à certains choix de vie ou d'activité.

Les enjeux pour les MAS et FAM consistent à concilier deux principes en modulant les réponses :

- respecter la liberté, en prenant en compte la situation de la personne,
- assurer la sécurité de la personne mais également celles des autres personnes accueillies, en s'attachant à apporter une réponse à sa vulnérabilité.

Ces principes doivent être inscrits dans les projets d'établissement et les règlements de fonctionnement afin que cela puisse se traduire dans les pratiques professionnelles.

La restriction de cette liberté pour une personne ne peut être appréhendée que de façon collégiale et en prenant en compte la singularité de la personne.

Comment les établissements mettent en place des espaces de réflexion éthique sur cette question ?

Comment associer les personnes concernées et leurs proches ?

Comment inscrire cette dimension dans les projets personnalisés d'accompagnement ?

Comment les professionnels mettent en œuvre ces principes dans un cadre collectif ?

**Animateur** : Jessica HOARAU, Conseillère Technique, CREA I Champagne-Ardenne

**Rapporteur** : Pascale DESPRES, Directrice, CREA I Normandie

**Membre COPREP** : Stéphane COZIC, Directeur, Résidence les Astérides

**Témoignages** :

- ADAPEI 85 / ARIA : Katy GIRAUD, animatrice du Collège de réflexion éthique
- MAS l'Archipel : Laurent MARION (AMP) et Jacques DEBRAS (Chef de service).

### 2. Accompagner la cohabitation des usagers dans les unités (hétérogénéité ou homogénéité des publics ?)

Si les personnes accueillies en MAS et FAM le sont en fonction d'un même type de difficultés, leur situation personnelle, leurs besoins et attentes individuels sont différents. Par ailleurs, elles partagent entre elles des affinités ou inimitiés, des centres d'intérêts ou encore des temps de parcours institutionnels antérieurs communs.

Hétérogénéité et homogénéité des personnes accueillies au sein d'un groupe de vie peuvent être l'une comme l'autre porteuses de sens et d'une qualité d'accompagnement. Des établissements font le choix d'une hétérogénéité des publics au sein des unités de vie dans le but de créer une dynamique de groupe, de favoriser l'expression des complémentarités ou encore pour ne pas concentrer les situations les plus complexes dans une même unité. A l'inverse, d'autres privilégient l'homogénéité des personnes accueillies au sein des groupes de vie avec des projets d'unité et des règles de vie adaptés au profil de chacun de ces collectifs.

Sur quels critères s'appuyer pour composer les unités ou groupes de vie au sein des MAS et FAM ?

Comment les professionnels prennent-ils en compte la vie collective dans les unités (atmosphère, climat socio-émotionnel, interactions entre les membres de ces unités, etc.) pour améliorer la qualité de vie des personnes accueillies ?

Quelles interventions et repères collectifs sont posés par les professionnels pour faciliter cette cohabitation ?

**Animateur** : Rachelle LE DUFF, Conseillère technique, CREA I de Bretagne

**Rapporteur** : Annie CADENEL, Déléguée nationale, ANCREAI

**Membre COPREP** : Catherine BAUDOUIN QUEROMES, directrice MAS L'Archipel

**Témoignages** :

- Morgane PHELEP, neuropsychologue, Foyer Henri Laborit / Mas Ploudalmézeau, Les Genêts d'or
- Bruno MOUNIER, cadre socio-éducatif et Jean-Pierre BOUESTE, AMP, MAS Le Fraîche Pasquier

### 3. Reconnaître et accompagner la vie affective et sexuelle des personnes

Le droit des personnes accueillies en institution médico-sociale à vivre leur vie affective et sexuelle est consacré juridiquement mais l'effectivité de ce droit constitue un défi pour les établissements.

Cette dimension doit faire l'objet d'une réflexion partagée et être inscrite dans les différents documents institutionnels, afin que les pratiques professionnelles soient cohérentes et que chaque professionnel ne décide pas seul et prenne de la distance par rapport à ses propres représentations.

S'il est attendu que les professionnels respectent la vie privée de la personne, il est nécessaire qu'ils soient vigilants aux relations non consenties par les personnes accueillies.

Enfin, les familles sont informées et sensibilisées au principe de respect de la liberté des personnes handicapées d'avoir des relations affectives et sexuelles, et des modes d'accompagnement mis en place par l'établissement par les professionnels.

Comment inscrire cette dimension dans le projet institutionnel ?

Quels sont les besoins et souhaits d'information de la part des personnes accueillies ?

Comment accompagner les personnes accueillies et selon quelles modalités ?

Quelles modalités de formations pour les professionnels ?

**Animateur** : Catherine SAUGEOT, Conseillère technique, CREA I de Bretagne

**Rapporteur** : Sophie LEROI, Conseillère technique, CREA I de Bretagne

**Membre COPREP** : Laurent ORDUREAU, directeur, MAS Gaifleyry

**Témoignage** : IREPS Pays de la Loire, Christelle FOUACHE

#### 4. Faciliter les relations que les personnes accueillies souhaitent avoir avec leurs proches

En MAS et en FAM, la personne accueillie a la possibilité de maintenir, développer ou faire évoluer ses liens avec ses proches. Si ces proches se limitent souvent à la famille (parents, fratrie, etc.), ils peuvent aussi être des amis ou encore d'anciens collègues.

Dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement, un des enjeux consiste à identifier les besoins et attentes de la personne accueillie dans ses relations avec ses proches. Il s'agit plus particulièrement d'identifier d'une part qui sont ses proches et d'autre part les liens qu'elle souhaite entretenir avec eux « *en tenant compte des éventuelles ambivalences dans les souhaits formulés et ses éventuels besoins en accompagnement* »<sup>1</sup>.

Comment repérer les proches des personnes accueillies et tenir compte de l'évolution de l'environnement relationnel de la personne et de ses attentes ?

Quels modalités et lieux de rencontre proposer pour favoriser les liens avec ses proches ?

Que ce soit dans les locaux de la structure d'accueil, lors de temps de convivialité ou d'activité, ou encore lors des retours au domicile familial, comment soutenir les proches dans leur relation avec la personne accueillie ?

**Animateur** : Charlotte GUILLAUMIN, Conseillère technique, CREA I Pays de la Loire

**Rapporteur** : Vanessa LEGRAND, directrice technique, CREA I Normandie

**Membre COPREP** : Danielle GILLES GARAUD, directrice, MAS Le Fraîche Pasquier

##### Témoignages :

- FAM Guérignan à Bignan, EPSM St AVE : Valérie CONNAN, éducatrice spécialisée
- MAS la Sèvre (APAJH), Rézé (44), Fany PETITFIGUREAU, Directrice

1. Recommandation ANESM Qualité de vie en MAS FAM, volet 2

#### 5. Prendre en compte des modifications des liens d'attachement : distance, rupture, séparation

En MAS et en FAM, les personnes accueillies tissent des liens d'attachement avec les autres personnes accueillies ainsi qu'avec les professionnels de ces établissements.

Mais les aléas de la vie et les parcours de vie personnels peuvent conduire à des séparations, temporaires et parfois définitives, d'avec ces personnes. Des personnes accueillies peuvent ainsi quitter l'établissement momentanément (vacances, hospitalisation) ou durablement (réorientation, déménagement, décès). De même, des professionnels peuvent changer d'unité de vie ou d'établissement ou encore être absents pour raisons personnelles. Ces séparations sont autant de situations pouvant générer une souffrance chez les personnes accueillies en MAS et FAM et impacter leur qualité de vie.

Comment ces modifications des liens d'attachement sont-elles prises en compte dans le cadre de réflexions partagées et dans les projets d'établissement ?

Comment sont accompagnées ces différentes ruptures ?

Quels communications ou rituels sont mis en œuvre pour annoncer et faciliter ces séparations ?

**Animateur** : Josette BRIZAIS, Conseillère technique, CREA I Pays de la Loire

**Rapporteur** : Claire MARTIN, chargée d'études, CREA I Pays de la Loire

**Membre COPREP** : Pascal LAPKINE, directeur, Centre d'Habitat "Le Village"

##### Témoignages :

- MAS Gaifleury, Angéline CARNET, AMP et Pascal DUVAL, psychologue
- FAM/MAS Les Eaux Vives d'Is sur Tille (21): Sandrine LE MEUR, Educatrice spécialisée

#### 6. Favoriser la citoyenneté et la participation à différentes instances internes / externes

La qualité de la vie est liée aussi à la possibilité de pouvoir s'exprimer au niveau collectif, de l'établissement ou de la cité. Les MAS et FAM accueillent des publics diversifiés dont les besoins et les attentes vis-à-vis de l'expression et de la participation sont très diverses.

A l'interne, la mise en place du Conseil de la vie sociale (CVS) permet aux usagers de participer au fonctionnement de l'établissement de façon indirecte ou directe en tant que représentant.

A l'externe, la loi du 11 février 2005 a réaffirmé la nécessité pour les personnes handicapées d'avoir « un accès aux droits fondamentaux reconnus à tout citoyen ainsi que le plein exercice de leur citoyenneté » et de participer à la vie de la cité.

Cette participation doit être inscrite dans les projets des établissements et soutenue par les professionnels.

Comment renforcer les compétences des élus au CVS pour exercer leur rôle ?

Quels sont les leviers pour renforcer l'attractivité du CVS ?

Comment favoriser la participation des personnes accueillies à la vie de la cité et notamment l'accès à l'information et à une implication dans des actions collectives ?

**Animateur** : Clotilde CHOIN, Conseillère technique, CREA I Pays de la Loire

**Rapporteur** : Carole PEINTRE, Responsable des études, ANCREAI

**Membre COPREP** : Didier PROVOST, directeur, MAS Les Chants d'Eole

##### Témoignages :

- Résidence Yolaine de Kepper – AFM, Emilie POCHE, animatrice. Film CVS AFM
- MAS Le Petit Clos (22), Sandrine HELOUVRY, éducatrice spécialisée (en charge de l'animation du journal)

## 7. Proposer des activités permettant la vie relationnelle et sociale (culture, loisirs, mais aussi activités d'utilité sociale)

Au-delà des objectifs de bien-être et de détente, ou encore de santé, les activités ou animation proposées aux personnes accueillies en MAS ou en FAM offrent des possibilités de rencontres autour de centres d'intérêts communs et contribuent ainsi au développement du lien social.

Ces activités peuvent reposer sur des actions culturelles, sportives, de détente ou de loisirs ou encore sur des pratiques d'utilité sociale.

Pour permettre aux personnes accueillies de se rencontrer, des MAS et des FAM s'appuient sur d'autres structures intervenant dans le champ du handicap telles que d'autres MAS ou FAM ou autres établissements médico-sociaux, des organismes de séjours de vacances et de sport adapté ou encore des GEM<sup>2</sup>.

Comment permettre la rencontre et favoriser les échanges entre personnes dans le cadre des activités proposées en interne comme en externe ?

Comment adapter les modalités de participation à l'activité selon les différentes potentialités des personnes accueillies ?

Comment contribuer à l'inclusion sociale des personnes accueillies en MAS et FAM via des activités en lien avec les ressources de l'environnement ou en ouvrant l'établissement aux acteurs du territoire ?

Comment évaluer avec la personne accueillie les effets de sa participation à l'activité sur sa qualité de vie ?

Enfin, comment prendre en compte et analyser le souhait de certaines personnes de ne participer à aucune activité ou temps collectifs ?

**Animateur** : Laëtitia MARTINEAU, Conseillère technique, CREAI Centre

**Rapporteur** : Anne-Sophie RAKOTOBÉ, ANCREAI

**Membre COPREP** : Solange GUILLAUME, Directrice FAM Maison de l'Elan

### Témoignages :

- Maison de Melle : Olivia GROUSSET, monitrice-éducatrice et Lydia MARICOURT, éducatrice spécialisée
- MAS de Précigné : Fabienne MORIN, AMP et Céline APOLINAIRE, éducatrice spécialisée.

2. GEM : groupe d'entraide mutuelle pour personnes en situation de handicap psychique ou cérébro-lésées

## 8. Ajuster les outils de communication de la vie quotidienne pour contribuer à la qualité de vie

La question de la communication constitue un principe clef du décret du 20 mars 2009 qui dispose que les « établissements » favorisent, *quelles que soit la restriction d'autonomie (des personnes)*, leur relation aux autres et l'expression de leurs choix et de leur consentement en développant toutes leurs possibilités de communication (...).

Au sein d'un même établissement, des personnes accueillies présentent des troubles de la communication plus ou moins importants et rendent nécessaire la mise en œuvre d'évaluations et d'outils de communication. L'évaluation des capacités de communication est nécessaire si l'on veut contribuer à faciliter la vie quotidienne des personnes accueillies dans ses différents moments (repas, loisirs, activités, soins...).

D'autre part, les difficultés de communication ne sont pas uniquement liées à la déficience des personnes. L'obstacle se situe également au niveau de l'interlocuteur et de ses capacités d'adaptation, de l'environnement et des moyens de compensation mis à disposition de la personne.

Quels sont les moyens utilisés (images, photos, nouvelles technologies, vidéo) pour favoriser la compréhension de la vie quotidienne ?

Comment ces outils sont inscrits dans le projet d'établissement ?

Quelles sont les formations à mettre en place ?

Comment est organisé le partage de l'information concernant les modalités de communication de chaque personne accueillie pour faciliter leur vie quotidienne ?

**Animateur** : Monique PITEAU-DELORD, Directrice, CREAI PACA Corse

**Rapporteur** : Frédéric GHYSELEN, Directeur CREAI Nord Pas de Calais

**Membre COPREP** : Yannick ARZEL, directeur, MAS Les Genêts d'Or

### Témoignages :

- Maison St Fulbert : Olivier LEJEUNE, Directeur
- FAM Larnay Sagesse : Béatrice OVION chef de service